

# L'INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LES POLITIQUES, PLANS ET PROGRAMMES SECTORIELS. L'EXPERIENCE DU BENIN

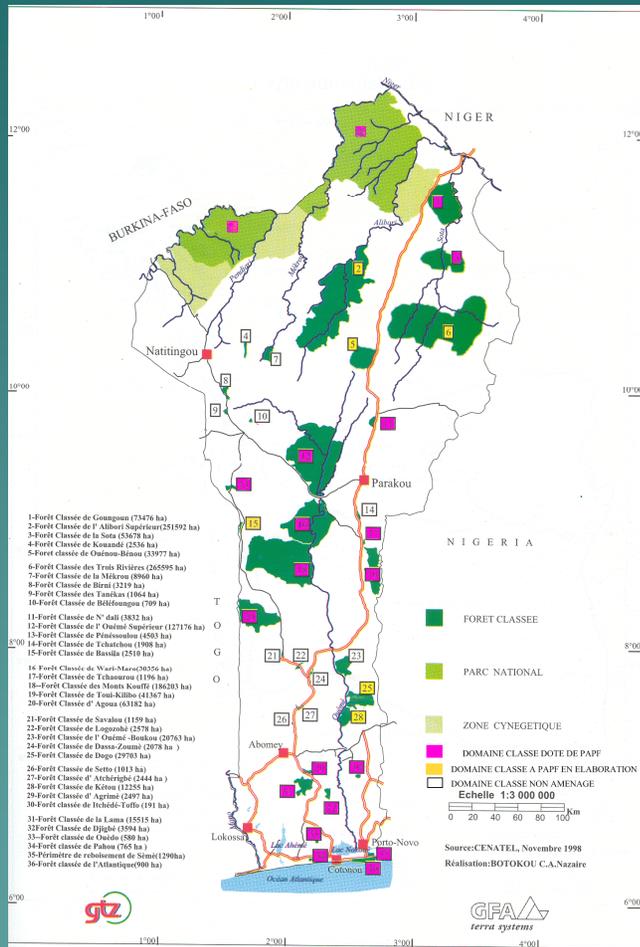
PAR

**BOSSOU** Bienvenu

Point Focal National de la Convention sur la  
Diversité Biologique



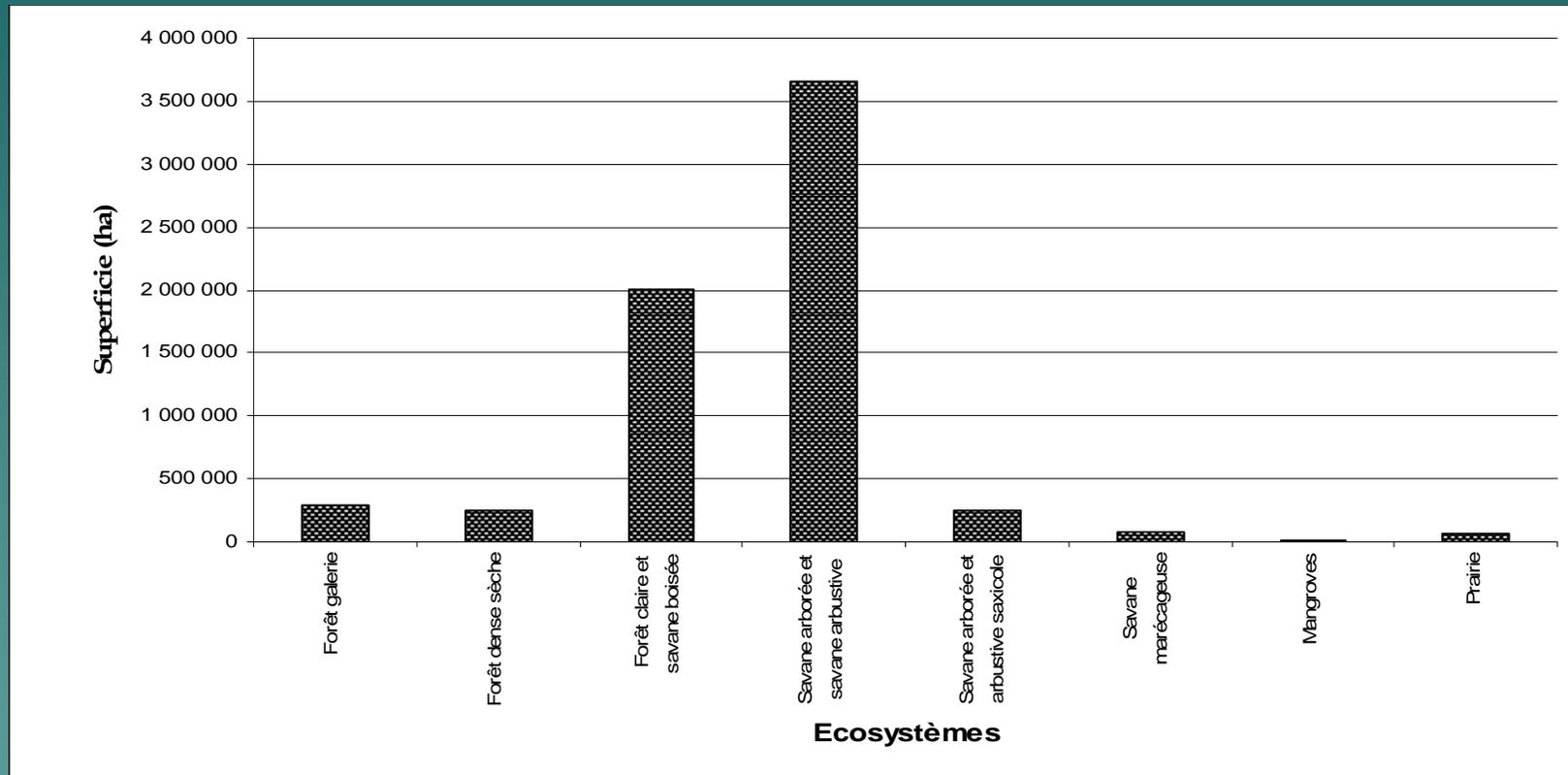
# Présentation Générale du Bénin



## ◆ Données sur l'Economie et la Pauvreté

- Superficie : 114 763 km<sup>2</sup>
- Population: 8.490.000 hab. (43hab/km<sup>2</sup>)
- Economie dépendant à 85% de l'agriculture de subsistance
- Absence de ressources minières industriellement exploitables
- Indice de pauvreté : 47,8
- Indice de développement humain 0,46
- Alphabétisation des adultes (% d'âge de plus de 15 ans) : 34.7

# Les écosystèmes naturels: Caractérisation



Les savanes dans leur ensemble sont de loin les formations les plus dominantes au Bénin avec une superficie de 36.590.20 ha pour les savanes arbustives soit un pourcentage de 32,49 par rapport à la superficie totale du Bénin.

# Écosystèmes naturels: éléments constitutifs

## Les éléments constitutifs des écosystèmes du Bénin

### Diversité des champignons du Bénin

Richesse spécifique d'environ **18.000 espèces fongiques** dont 20%, soit environ 3600 taxa, seraient constitués de champignons supérieurs (Yorou *et al.* 2007, 2009).

### Diversité floristique du Bénin

Rédaction de la flore analytique du Bénin (Akoègninou *et al.* 2006) a permis de recenser **2.807 espèces** (les espèces cultivées incluses et les Bryophyta non inclus).

### Diversité faunique du Bénin

Capitalisation des études réalisées sur la faune au Bénin a permis de recenser **4.378 espèces** aussi bien d'invertébrés que de vertébrés répartis dans tous les groupes systématiques.

# Avant la prise en compte de l'intégration

- ◆ Gestion conservatrice caractérisée par une vision sectorielle
  - ◆ La responsabilité de la résolution des problèmes environnementaux incombaient au MEPN
- ◆ Les impacts de la protection de l'environnement et des ressources naturelles sur la lutte contre la pauvreté ne sont pas appropriés par les autres acteurs du développement
- ◆ Les ministères sectoriels ne connaissaient pas le processus et les relations pauvreté et environnement.
  - Conséquence : La dégradation de l'environnement et du cadre de vie compromet très sérieusement les nombreux efforts engagés à différents niveaux pour sortir les populations du cercle de la pauvreté.
  - La prise en compte de l'environnement dans les politiques, programmes et projets est devenue un impératif.

En 2006 la Nation béninoise s'est dotée d'une nouvelle vision qui est de « Faire du Bénin un pays émergent à l'horizon 2011 »

Nous devrions donc élaborer à cette fin une stratégie de développement dénommée: **Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP)**

# POURQUOI L'INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT AU SCRP (**VERDISSEMENT**)?

Dans la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* (adoptée en 2005), les donateurs et leurs partenaires se sont engagés à «élaborer et appliquer des approches communes **d'évaluation environnementale stratégique** aux niveaux sectoriel et national».

Cet engagement est en adéquation avec les dispositions de la loi cadre du Bénin sur l'environnement à savoir :

- ◆ **article 3-c** : «la protection et la mise en valeur de l'environnement doivent faire partie intégrante du plan de développement économique et social et de la stratégie de sa mise en œuvre» ;

**La même loi précise que:**

- ◆ **article 3-d** : «les différents groupes sociaux doivent intervenir à tous les niveaux dans la formulation et l'exécution de la politique nationale en matière d'environnement. **Ce principe est capital dans la lutte contre la pauvreté et favorise le développement du pays**» ;
- ◆ **article 6.2** : «Le Ministre chargé de l'environnement s'assure que les programmes et projets entrepris sur le territoire national sont conformes aux dispositions de la loi et en avise les autorités de tutelle le cas échéant.» ;

L'instrument technique de l'intégration de l'environnement et donc de la DB est l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

- ◆ *l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)* est une procédure administrative et technique *d'évaluation systémique* des atouts et contraintes et qui assure la promotion des mesures politiques concrètes visant à intégrer l'environnement dans les Plans, Programmes et projets y afférents, pour en assurer la durabilité.
- ◆ Elle a pour but de garantir que l'on tient compte de l'environnement et des ***principes de durabilité*** dès le début de tout ***processus décisionnel*** et que l'on y accorde autant d'importance que les considérations économiques et sociales.

**Politique**

**Plan**

**Programme**

projet

projet

**Evaluation  
Environnement  
ale Stratégique**

**Etude d'Impact  
Environnemental**

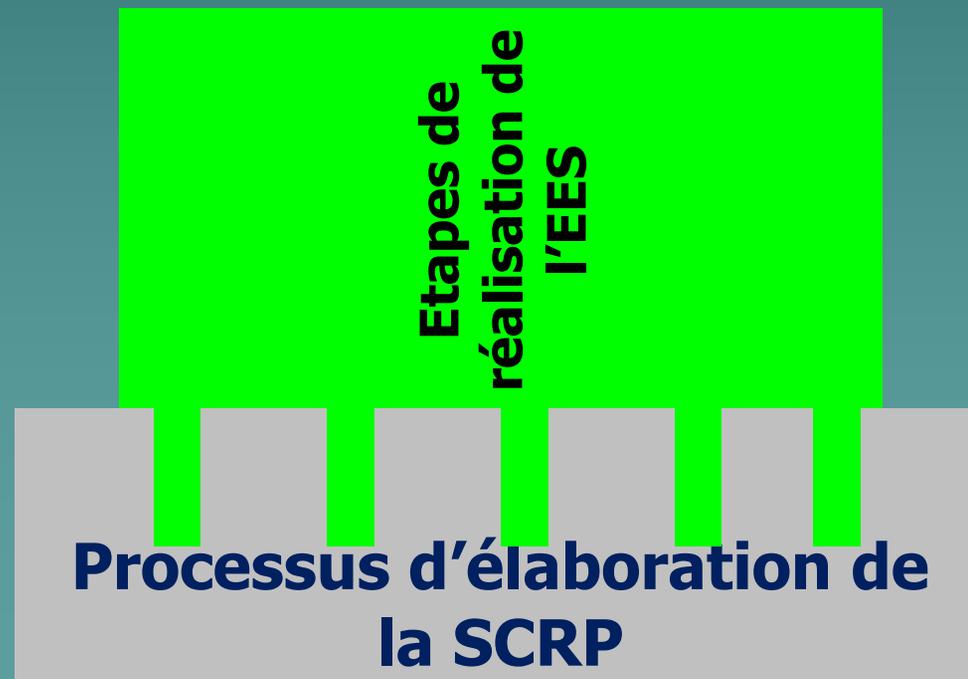
L'objectif final de l'EES et donc du verdissement est de :

- ◆ Augmenter la **crédibilité environnementale** des décisions contenues dans la SCRP, menant ainsi à leur mise en application plus aisée;
- ◆ Assurer la **cohérence** entre la SCRP et la politique environnementale en vigueur;
- ◆ Eviter des erreurs lors du choix des axes stratégiques devant structurer la SCRP ;
- ◆ Avoir une **meilleure compréhension des liens** entre les préoccupations environnementales, économiques et sociales, facilitant le choix des options optimales ;

# Comment faire l'EES ?

Au Bénin, pour atteindre l'objectif d'une SCRP verdie, l'EES a été appliquée au processus de planification normale en suivant;

- ◆ Le principe de la « clé et de la serrure » comme l'indique la figure suivante;



Le verdissement s'est déroulé en deux étapes :

◆ La première étape

Pour assurer la participation des acteurs sectoriels neuf (9) groupes thématiques ont été créés à savoir :

- ◆ - Groupe 1 : Secteurs sociaux et infrastructures de base
- ◆ - **Groupe 2 : Environnement et cadre de vie**
- ◆ - Groupe 3 : Macroéconomie et secteurs porteurs de croissance
- ◆ - Groupe 4 : Secteur privé et emploi
- ◆ - Groupe 5 : Bonne gouvernance, décentralisation et renforcement des capacités
- ◆ - Groupe 6 : Agriculture, ressources naturelles et questions foncières
- ◆ - Groupe 7 : Sécurité et paix
- ◆ - Groupe 8 : Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- ◆ - Groupe 9 : Pauvreté et ciblage.

Les membres du groupe 2 constituent l'expertise environnementale de l'ensemble du processus de verdissement avec pour missions :

- ◆ d'élaborer et de suivre l'application de la méthodologie d'EES ;
- ◆ de valider les rapports thématiques élaborés par chacun des 8 autres groupes ;
- ◆ d'assurer l'analyse de cohérence environnementale entre les rapports thématiques

La première étape a permis l'élaboration de la problématique environnementale, d'identifier les enjeux environnementaux et d'élaborer le diagnostic stratégique

## ◆ La deuxième étape

**A la deuxième étape il a été procédé à :**

- l'analyse de la cohérence des priorités retenues avec le plan national de développement et les politiques environnementales en vigueur telles que le (Programme National de Gestion de l'Environnement et le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles ) ;
- l'élaboration des scénarios avec analyse des effets environnementaux de chaque option ;
- l'analyse environnementale des axes stratégiques.
- Elaboration des indicateurs de suivi environnemental.

# Quelques exemples

## **Axe 1 Accélération de la croissance.**

Le gouvernement veillera à ce que les investissements soient assortis d'un cadre de gestion des risques environnementaux; 2) Le Gvt prendra les mesures pour contrôler la qualité et l'usage des intrants chimiques pour protéger la santé des pop./écosystèmes

## **Axe 2 Développement des infrastructures.**

Renforcer la gestion de l'environnement et la protection des ressources naturelles dans les projets d'infrastructures des sous secteurs routier, portuaire, aéroportuaire et énergétique.

## **Axe 5 Développement équilibré et durable de l'espace national**

(i) la promotion de la planification territoriale et la gestion rationnelle des ressources ; (ii) la promotion de la décentralisation et de la déconcentration ; (iii) le renforcement du niveau d'équipement à

# Quelques exemples

## **Axe 3 Renforcement du capital humain**

- ◆ Familiariser à tous les stades de la scolarité, les élèves avec les grandes questions environnementales concernant leur intégration civique et sociale et la préservation de leur santé. La sensibilisation constitue un axe majeur de cette politique qui sera axée sur les domaines suivants :
  - ◆ - l'adaptation et le renforcement des programmes concernant l'amélioration de la santé scolaire et de la protection de l'environnement ;
  - ◆ - l'adaptation des modules de formation pour les enseignants et pour les élèves en santé scolaire et en protection de l'environnement ;
  - ◆ La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

## **Axe 4 Promotion de la Bonne Gouvernance.** Soumettre les plans, programmes et projets sectoriels à une évaluation environnementale.

## DEMARCHE ADMINISTRATIVE

Le verdissement nécessite que soient définies les responsabilités suivantes :

- ◆ Autorité responsable, le Ministre en charge de la Planification et/ou des finances.
- ◆ Autorité exécutante, c'est la sous-entité administrative qui conduit l'exercice de planification. **SP/SCRIP**
- ◆ Autorité experte, c'est une entité administrative qui de par sa nature et en vertu de son mandat, de son personnel et de ses ressources, est détentrice de données ou d'expertise en matière d'environnement ou d'évaluation environnementale. **ABE appuyé par PNGE et PNGDRN)**
- ◆ Le Ministre en charge de l'environnement : il fournit l'avis formel qui informe l'instance d'approbation/adoption que la loi a été respectée et que les paramètres de durabilité sont effectivement intégrés dans le document. **MEPN**

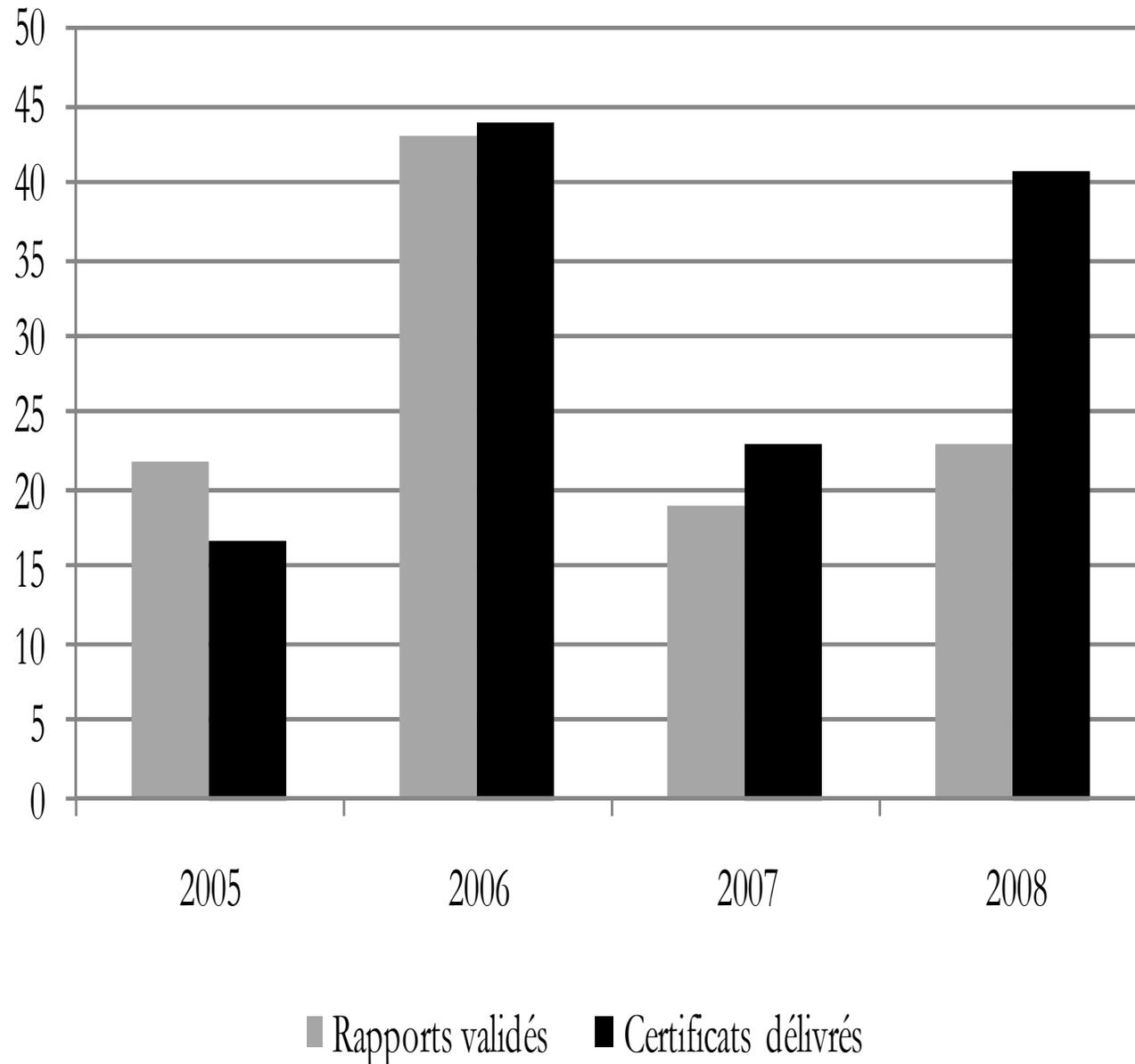
L'ENSEMBLE DU PROCESSUS A ETE  
ACCOMPAGNE PAR UNE EXPERTISE  
INTERNATIONALE MISE EN PLACE  
PAR:

- ◆ La GTZ
- ◆ Le PNUD
- ◆ La BANQUE MONDIALE
- ◆ Les PAYS BAS

# RESULTAT

- ◆ **Prise en compte pour une première fois des potentialités et des contraintes environnementales en rapport avec les objectifs de développement**
- ◆ **Anticipation sur les externalités et prise compte des coûts écologiques des options stratégiques retenues dans la SCRP**

**Evolution du  
nombre de  
rapports  
d'étude  
d'impact  
validés et du  
nombre de  
certificats de  
conformité  
délivrés de  
2005 à 2008**



# RESULTAT

**Globalement, les indicateurs de développement humain au Bénin ont connu une amélioration notable.**

# DIFFICULTES

1. Inexistence d'expérience précédente pour la démarche adoptée.
2. Ressources financières limitées.
3. Trop court délai d'exécution.
4. L'obligation d'assurer un renforcement continu des capacités aux niveaux sectoriel, départemental, communal, ONGs, Associations diverses etc.
5. Faible suivi sectoriel de l'intégration

**MERCI**